



Phytoprotecteurs : la délivrance des autorisations de mise sur le marché bientôt confiée à l'Anses ?

[Agriculture](#) | 30 septembre 2013 | [Actu-Environnement.com](#)

[Réduire la taille du texte](#)[Augmenter la taille du texte](#)[Imprimer cette page](#)[Envoyer par e-mail](#)

Vendredi 27 septembre, le collectif "Sauvons les fruits et légumes de France" a critiqué la volonté de l'Etat de transférer de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture vers l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (Anses) la [délivrance des autorisations de mise sur le marché AMM des produits phytoprotecteurs](#) dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'Agriculture.

"Le collectif Sauvons les fruits et légumes de France s'inquiète de ce projet de transfert des AMM car il confirme le désengagement du Ministère sur ce dossier qui est pourtant crucial pour le maintien de la production de fruits et légumes en France, l'Anses n'ayant pas la compétence pour statuer sur les besoins de producteurs", indique le collectif qui considère que "le ministère semble ainsi troquer la filière fruits et légumes contre la paix avec les écologistes et les ONG environnementalistes".

Résultats de l'audit attendus

"Cette précipitation et cette opacité ne peuvent que pousser à l'interrogation", estime le collectif, alors que [le ministère de l'Agriculture avait demandé en juillet un audit](#) sur le sujet dont le résultat n'est pas encore publié, alors même qu'il serait achevé.

"L'audit conclut-il à la nécessité de ce transfert ? Est-ce au contraire une autre motivation plus politicienne qui justifie ce projet ? Faudrait-il satisfaire les ONG environnementalistes qui contestent sans fondements la gestion des AMM par la DGAL ? Est-ce une sanction politique et collective de la DGAL ?", interroge le collectif.